

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte administratif du Maire pour l'exercice 2016 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2016.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2016, suivie d'une analyse des comptes du budget principal et du budget annexe de l'Auditorium.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé au présent rapport un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2016. Il est précisé que cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

En opérations réelles, tous budgets confondus, avec reprise des résultats antérieurs, les grandes masses du compte administratif 2016 sont les suivantes :

| | Rappel CA 2015 | CA 2016 |
|------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 194,970 M€ | 210,168 M€ |
| Recettes réelles de fonctionnement | 249,84 M€ | 268,115 M€ |
| Dépenses réelles d'investissement | 55,103 M€ | 32,974 M€ |
| Recettes réelles d'investissement | 28,417 M€ | 15,218 M€ |

En synthèse, l'exécution du budget 2016 s'est caractérisée par :

- une hausse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2015 qui s'explique essentiellement par les indemnités relatives au remboursement anticipé de trois emprunts dans le cadre des opérations de désensibilisation de la dette conduites en 2016.

Cette augmentation a pu être contenue grâce à un effort continu de maîtrise des autres dépenses de la section de fonctionnement et malgré la poursuite de la diminution significative des dotations de l'État (- 4,5M€ au total par rapport à 2015, dont - 4,4M€ pour la seule dotation globale de fonctionnement).

- une progression des recettes réelles fonctionnement, hors produits de cession, de + 14% par rapport à 2015.

Grâce à cette hausse des recettes légèrement plus forte que celles des dépenses, **l'épargne brute s'établit à 26,4 M€** au compte administratif 2016, soit une augmentation de + 23 % par rapport à 2015 (21,4 M€).

- un niveau de dépenses d'équipement inférieur à 2015 dû à une dépense exceptionnelle intervenue en 2015 (acquisition du site du 11, rue de l'Hôpital) et au retard de démarrage de certaines opérations : dans ce contexte, le volume des dépenses d'équipement s'est élevé ainsi à 20,27 M€ après 41,34 M€ en 2015 (cf. *infra*).

- la poursuite du désendettement, conformément aux engagements de la municipalité. Dans la continuité des exercices précédents, le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2016 a été réalisé principalement par autofinancement et recettes propres, seul un emprunt à taux zéro a été souscrit pour bénéficier des conditions très attractives de celui-ci.

Dans ce contexte, l'exercice 2016 a ainsi été marqué par la poursuite du désendettement de la Ville engagé depuis plusieurs années : **l'encours de dette au 31 décembre 2016 s'élève à 170,3 M€**, contre 173,3 M€ au 31 décembre 2015 et 235,7 M€ au 31 décembre 2008.

- Après intégration de l'amortissement du capital de la dette, **l'épargne nette s'établit à 18 M€** au compte administratif 2016, soit un niveau supérieur par rapport à 2015 (13,4 M€).

RESULTATS DE CLOTURE 2016 - TABLEAU D'EXECUTION DES BUDGETS

Les tableaux d'exécution des différents budgets font ressortir les résultats définitifs suivants :

| | Budget principal | Auditorium | Budget général |
|----------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| Excédent de fonctionnement | 44 654 420,07 € | 0,00 € | 44 654 420,07 € |
| Déficit d'investissement | -3 785 954,19 € | - 676 281,82€ | - 4 462 236,01 € |
| Résultat de clôture | 40 868 465,88 € | -676 281,82 € | 40 192 184,06 € |

Ces résultats de clôture seront affectés au budget supplémentaire 2017.

Les excédents de fonctionnement serviront, en priorité, à la couverture des déficits d'investissement tels que définis ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les restes à réaliser d'investissement et les éventuelles dépenses nouvelles ou diminution de recettes inscrites au budget supplémentaire 2017.

Concernant le budget annexe de l'Auditorium clôturé depuis le 31 décembre 2016, conformément à la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2016, son résultat de clôture sera traité de la manière suivante :

- le déficit d'investissement (- 676 281,82 €) sera repris au budget supplémentaire de 2017 par le budget principal de la Ville ;
- le résultat de clôture du budget annexe de l'Auditorium est donc *in fine* égal à zéro.

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2016 (budget général)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2016, leur besoin de financement est le suivant :

| | Budget principal | Auditorium | Budget général |
|------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|
| INVESTISSEMENT | | Sans objet | |
| Dépenses | 1 239 091,15 € | | 1 239 091,15€ |
| Recettes | 404 165,00 € | | 404 165,00 € |
| Besoin de financement | - 834 926,15 € | | - 834 926,15 € |
| FONCTIONNEMENT | - | | - |
| - Dépenses | - | | - |
| - Recettes | - | | - |
| Besoin de financement | - | | - |

Le fait majeur de l'exercice 2016 en matière de restes à réaliser (RAR) est la poursuite de la baisse significative du volume de ces derniers en matière de dépenses d'investissement, pour atteindre **1,239 M€** tous budgets confondus, contre 1,856 M€ en 2015, 16,649 M€ en 2014, et 10,182 M€ en 2013.

Cette évolution, qui répond à l'une des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport, s'explique par plusieurs facteurs :

- la mise en place d'une autorisation de programme depuis 2015 pour les travaux de la tranche 2 de l'opération de rénovation du Musée des Beaux-Arts, principale opération d'investissement du mandat 2014-2020 ;
- la réduction du périmètre d'intervention de la Ville de Dijon du fait des compétences transférées au Grand Dijon depuis le 1^{er} janvier 2015, les investissements en matière notamment de voirie, éclairage public et autres accessoires de la voirie relevant désormais directement de la Communauté Urbaine ;
- le travail mené en interne par la Direction des Finances, en articulation avec l'ensemble des services opérationnels, visant à diminuer le volume des restes à réaliser.

TAUX D'EXECUTION DE L'EXERCICE (budget général)

Les taux d'exécution des crédits ouverts en 2016, en fonctionnement comme en investissement, et en dépenses comme en recettes, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|----------|----------|----------|-----------------|
| - Dépenses réelles de fonctionnement dont : | 95,97 % | 95,06 % | 94,69 % | 93,62 % |
| . <i>frais de personnel</i> | 98,28 % | 97,06 % | 97,07 % | 97,58 % |
| . <i>charges à caractère général</i> | 91,97 % | 89,85 % | 88,46 % | 94,44 % |
| . <i>charges financières</i> | 87,69 % | 93,50 % | 84,72 % | 95,53 % |
| . <i>autres charges</i> | 95,97 % | 96,29 % | 97,75 % | 85,88 % |
| - Recettes réelles de fonctionnement | 104,81 % | 101,74 % | 109,92 % | 104,21 % |
| . <i>hors produit des cessions</i> | 100,00 % | 98,50 % | 101,18 % | 102,68 % |
| - Dépenses réelles d'investissement dont : | 69,50 % | 61,83 % | 71,10 % | 45,27 % |
| . <i>dépenses d'équipement</i> | 65,63 % | 56,97 % | 73,52 % | 37,61 % |
| . <i>remboursement du capital de la dette</i> | 75,60 % | 77,10 % | 99,07 % | 99,38 % |
| - Recettes réelles d'investissement | 53,13 % | 71,54 % | 46,00 % | 34,40 % |
| . <i>hors produit des cessions</i> | 73,48 % | 80,65 % | 78,42 % | 41,07 % |

BUDGET PRINCIPAL – PRESENTATION DETAILLEE

I- PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

| Opérations de l'exercice | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Dépenses réelles | 191 740 763,90 € | 31 005 988,62 € | 222 746 752,52 € |
| Dépenses d'ordre | 25 921 937,56 € | 59 049 227,87 € | 84 971 165,43 € |
| TOTAL DEPENSES | 217 662 701,46 € | 90 055 216,49 € | 307 717 917,95 € |
| Recettes réelles | 223 121 381,83 € | 11 087 319,59 € | 234 208 701,42 € |
| Recettes d'ordre | 13 081 105,08 € | 71 890 060,35 € | 84 971 165,43 € |
| TOTAL RECETTES | 236 202 486,91 € | 82 977 379,94 € | 319 179 866,85 € |
| Résultat de l'exercice | 18 539 785,45 € | -7 077 836,55 € | 11 461 948,90 € |

| Affectation des résultats de l'exercice antérieur | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|---|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Excédent de fonctionnement | 26 114 634,62 € | - | 26 114 634,62 € |
| Déficit ou excédent d'investissement | | 3 291 882,36 € | 3 291 882,36 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | 26 114 634,62 € | 3 291 882,36 € | 29 406 516,98 € |

| | | | |
|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Résultat de clôture | 44 654 420,07 € | -3 785 954,19 € | 40 868 465,88 € |
|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|

II- ANALYSE DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

(en millions d'euros - M€ ou centaines de milliers d'euros - K€)

A - Les dépenses réelles de fonctionnement : une évolution fortement contenue en 2016

D'un montant de 191,741 M€, soit une diminution de -1,32 % par rapport à 2015 (194,297 M€), celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Hors éléments exceptionnels, la baisse par rapport à 2015 s'élève à - 1,49 %, traduction principalement de la stratégie volontariste de maîtrise de l'évolution de ce poste par la Ville de Dijon, dans un contexte de forte diminution des dotations de l'Etat.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

| Chapitre | Nature des dépenses | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2015-2016 (en %) |
|--------------|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 44,484 | 44,868 | 40,496 | 37,990 | - 6,19% |
| 012 | Charges de personnel | 113,104 | 113,491 | 111,438 | 103,933 | - 6,74% |
| 014 | Atténuation de produits | 0,302 | 0,587 | 0,897 | 1,365 | 52,25% |
| 65 - 656 | Autres charges de gestion courante | 27,742 | 28,652 | 33,622 | 37,555 | 11,70% |
| 66 | Intérêts et mouvements financiers | 6,696 | 7,415 | 6,966 | 9,692 | 39,13% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 8,424 | 8,530 | 0,878 | 1,206 | 37,37% |
| TOTAL | | 200,753 | 203,544 | 194,297 | 191,741 | - 1,32% |

Dépenses en millions d'euros (M€)

▪ La maîtrise de la masse salariale constitue et demeure un enjeu majeur et un levier essentiel à une gestion saine des comptes publics.

Depuis deux ans, **les charges de personnel (chapitre 012)** connaissent une diminution continue. L'année 2016 affiche ainsi une baisse de - 6,74% par rapport à 2015.

Cette diminution très importante de la masse salariale est toutefois à relativiser car elle fait suite à la transformation du Grand Dijon en Communauté Urbaine. En effet, en 2015, la Ville de Dijon avait rémunéré les agents concernés par le transfert de compétences jusqu'à la date effective de transfert en fin d'année 2015, en contrepartie d'un remboursement par le Grand Dijon, perçu en recette de fonctionnement. Par conséquent, sur le chapitre 012, les transferts de personnel ont produit pour la première fois tous leurs effets en 2016 sur la masse salariale municipale.

En dehors de ce changement de périmètre, l'évolution de la masse salariale aurait été de -2,85% entre 2015 et 2016. Cette diminution témoigne d'un réel effort et de la volonté de la collectivité d'optimiser ses ressources tout en maintenant un dialogue social constructif et responsable dans un contexte économique contraint.

L'année 2016 a également été marquée par des mesures nationales, comme la revalorisation de la valeur du point (pesant pour + 273 K€ dans l'évolution de la masse salariale), la mise en place de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les agents de catégorie B (+ 98 K€), la mise en place depuis 2015 de la NBI en zone prioritaire (+ 347 K€), les hausses des contributions patronales à la CNRACL, à l'IRCANTEC et à la Vieillesse (+ 70 K€), la diminution de la contribution patronale au CNFPT (- 59 K€) et la tenue des élections régionales en décembre 2015 rémunérées en janvier 2016 compte-tenu du décalage de paye (+ 128 K€).

À cela s'ajoutent la mesure de progression naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité (+ 1 171 K€).

Enfin, l'adhésion de la Ville de Dijon à Pôle emploi en 2015 commence à produire ses effets puisque les allocations chômage versées directement aux allocataires bénéficiaires ont diminué de - 259 K€ entre 2015 et 2016.

▪ **Le chapitre 011 "Charges à caractère général"** diminue de - 6,19% par rapport à 2015, soit une diminution continue depuis 2015, traduisant l'effort significatif de maîtrise de l'évolution des charges courantes de la collectivité après le transfert de compétences à la Communauté Urbaine du Grand Dijon en 2015. Ce chapitre comprend en particulier les principaux postes de dépenses suivants.

| | |
|---|----------------------------|
| - achats de prestations de services et contrats de prestations de | 14,083 M€ (- 7,67%) |
|---|----------------------------|

| | |
|---|--|
| services (articles comptables 6042, 611, 617, 6188, 6226, 6227, 6228, 6282, 6283) | |
| - charges de fluides dont énergie/électricité (article 60612) dont eau et assainissement (article 60611) dont chauffage urbain (article 60613) dont carburants (article 60622) | 5,859 M€ (+ 6.12%) 2,550 M€ (- 7,11%) 1,531 M€ (+18,91%) 1,318 M€ (+42,15%) 0,459 M€ (-6,30%) |
| - entretien et maintenance des biens mobiliers et immobiliers (dont voirie) (total compte 615) | 4,306 M€ (- 21,87%) |
| - alimentation | 3,030 M€ (+1,27%) |
| - publicité, publications et relations publiques (total compte 623) | 1,288 M€ (- 5,97%) |
| - taxes foncières et impôts locaux divers réglés par la Ville (articles comptables 63512, 63513, 6353, 6355 et 637) | 1,213 M€ (+ 9,30%) |
| - frais de télécommunications | 0,398 M€ (- 2,71 %) |
| - frais d'affranchissement | 0,329 M€ (-21,39%) |
| - frais de déplacement, missions et réceptions (total compte 625) | 0,283 M€ (+3,37%) |

- Les achats de prestations de services continuent de diminuer de nouveau en 2016, à hauteur de -1,169 M€ par rapport à 2015 (pour mémoire - 2,767 M€ en 2015 par rapport à 2014).

Parmi les principaux facteurs de la baisse significative de ce poste par rapport à 2015 figurent notamment :

- la diminution de -993 K€ des contrats de prestations de fluides (gaz et fuel) grâce notamment au raccordement au réseau de chauffage urbain de différents bâtiments municipaux et à la renégociation du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance des installations de chauffage qui a permis à la Ville de gérer directement ses contrats de gaz auprès des différents fournisseurs, ce qui n'était pas possible avec le marché précédent, et de bénéficier ainsi des baisses de prix du gaz ;
- des frais de décharges et de ramassage des déchets concernant la fin 2014 et le 1er semestre 2015 avaient été réglés par la Ville pour 130K€ en 2015. Ces dépenses sont, en 2016, totalement assurées par la communauté urbaine ;
- les prestations de service relatives aux accueils de loisirs sans hébergement ont diminué de -358K€, conséquence de la régularisation d'un trop perçu par le titulaire durant l'année 2015. Les prestations pour les accueils jeunes ont, quant à elles, baissé de -126K€ de 2015 à 2016 ;
- les prestations de service dans le domaine de la petite enfance ont évolué de -7,86% entre 2015 et 2016 (- 223 K€, dans un contexte de fermeture de la structure « Le Paradis Jules et Juliette » et de la crèche des Varennes en juillet 2015).

A l'inverse, parmi les principaux facteurs de hausse, on peut également noter la progression des dépenses suivantes :

- les frais de gardiennage qui passent de 447 K€ en 2015 à 771 K€ en 2016, sous l'effet de l'augmentation du nombre de sites, y compris l'ouverture et la fermeture des parcs et jardins, et du renforcement du gardiennage lors des différents événements (concert de rentrée, fêtes de fin d'année, etc.) à la suite des événements terroristes intervenus sur le territoire français durant l'année 2016 ;
- la priorité donnée par la municipalité au renforcement de l'attractivité du centre-ville (+ 173 K€) par la mise en place du Brunch des Halles et des actions au titre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ;
- la relance du nouveau dispositif de bourses au permis de conduire (+ 48K€) ;
- l'augmentation du nombre de sites externalisés a entraîné une progression de 56,5 K€ entre 2015 et 2016 des frais de nettoyage confiés à des prestataires extérieurs ;
- la mise en place du désherbage alternatif et manuel du cimetière des Péjoces dans le cadre des opérations « zéro phyto » de la Ville. (+35,6K€).

- Les charges directes de fluides (hors charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611) ont augmenté de + 6,12% par rapport au compte administratif 2015, pour les deux principales raisons suivantes :

- la progression des charges relatives au chauffage urbain (+ 390,8 K€ par rapport à 2015), laquelle résulte du raccordement, notamment en 2015, de sites municipaux de plus en plus nombreux au réseau de chaleur du Grand Dijon, sites qui étaient auparavant chauffés au fioul ou au gaz (groupes scolaires Mansart, Voltaire, Petites Roches, MJC Maladière, gymnase Dunant, piscine des Grésilles, serres municipales, etc.) et qui ont produit leur plein effet sur le niveau des dépenses de fluides à compter de 2016 (hors augmentations tarifaires décidées au plan national de manière exogène à la Ville).

De la même manière, les nouveaux raccordements de sites terminés au troisième trimestre 2016 produiront leur plein effet en 2017 (groupes scolaires Monts de Vignes, Larrey, Marie Noël, Valendons, Drapeau, Flammarion et Beaumarchais, la MJC et le centre social des Bourroches, la maison de quartier de Fontaine d'Ouche, l'école municipale des sports Jean-Claude Mélinand, le Musée de la Vie Bourguignonne et le Musée d'Art Sacré, la Halle 38, l'Unité Centrale de Production Alimentaire, etc.).

Cette progression des dépenses en chauffage urbain est à mettre en parallèle avec la baisse des autres fluides, notamment l'électricité et le gaz (- 9%) et la disparition progressive du mode de chauffage au fioul pour les bâtiments municipaux.

- l'augmentation des dépenses de consommation d'eau de + 243,5 K€ par rapport à 2015, cette progression ne résultant ni d'une forte hausse des consommations municipales (la consommation réelle ayant diminué en 2016 par rapport à 2015), ni d'une forte hausse des tarifs, mais d'un trop perçu par le prestataire qui sera régularisé sur l'année 2017.

A l'inverse, les dépenses de carburants, notamment pour les véhicules municipaux, ont connu une baisse très importante entre 2015 et 2016, de - 6,30 %, sous l'effet du niveau très faible du prix du baril de pétrole en 2016, en particulier au 1er semestre.

- Les charges d'entretien et de maintenance (compte 615) continuent leur diminution de - 21,87% par rapport à 2015, essentiellement sous l'effet de la prise en charge directe par le Grand Dijon de l'entretien et de la maintenance des feux de circulation et des bornes d'accès, ainsi que du Parc municipal des sports Gaston Gérard.

La renégociation des marchés de conception, réalisation, exploitation et maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire (ECS) effectifs à compter du 1er septembre 2016 a permis également une baisse des charges afférentes, laquelle se poursuivra et s'accroîtra en 2017 en année pleine.

Il faut également souligner que différents postes touchant à l'administration générale de la collectivité continuent de diminuer, significativement, parmi lesquels :

- les frais d'affranchissement ont baissé de - 21,39% par rapport à 2015 ;
- les achats de petites fournitures (diminution de -13,44%) ;
- les frais d'assurances (- 17,80%), du fait de la renégociation des contrats et de la répartition entre le Grand Dijon et la Ville).
- les frais de publicité, publications (diminution de -5,97%) et de télécommunications (- 2,71%).

- Enfin, les remboursements au Grand Dijon des travaux d'entretien réalisés pour le compte de la Ville ont augmenté de 248,7 K€ par rapport à 2015 (année de transition pour le passage du Grand Dijon en communauté urbaine durant laquelle seules les dépenses du 2ème semestre avaient fait l'objet de remboursement).

- De même, les taxes foncières payées par la Ville sur ses différentes propriétés ont augmenté de 6,41% sous l'effet de l'actualisation légale des bases et de l'évolution des taux d'imposition déterminée au niveau local (+ 5%).

▪ **Le chapitre 014 "Atténuation de produits"** ressort une nouvelle fois en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, avec un total de 1,365 M€ au compte administratif 2016 après 896 K€ en 2015, 587 K€ en 2014 et 302 K€ en 2013. Cette augmentation constatée entre 2015 et 2016 s'explique à la fois :

- par la très forte progression de la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (+ 70,27%) qui passe de 665 K€ en 2015 à 1 131 M€ en 2016 dans un contexte à la fois de poursuite de la montée en puissance du fonds au niveau national (1 milliard d'euros en 2016, après 780 M€ en 2015) et de modifications conséquentes de la carte intercommunale à l'échelle nationale : en effet, du fait des critères de répartition du fonds (et notamment de la prise en compte d'une population intercommunale sur-pondérée pour les ensembles intercommunaux les plus peuplés), les nombreuses fusions d'intercommunalités se sont avérées défavorables aux ensembles intercommunaux dont le périmètre n'a pas évolué entre 2015 et 2016, ce qui est le cas du Grand Dijon

- par l'augmentation des reversements au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière (+39,5K€) qui passent de 0,7 K€ en 2015 à 40,2K€ en 2016. Chaque année, lors des premiers encaissements de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière – part communale, l'administration des finances publiques prélève automatiquement la somme correspondant aux frais d'assiette des recettes perçues l'année N-1.

A l'inverse, il est à noter que les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants ont diminué de - 38 K€ par rapport à 2015, après une augmentation en 2015 de + 107 K€ par rapport à 2014 suite à la réforme de cette dernière pour laquelle la durée de vacance déclenchant l'application de la taxe a été réduite de cinq ans à deux ans.

▪ **Le chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" ressort en augmentation de + 11,94% par rapport à 2015.**

Cette hausse conséquente s'explique quasi-exclusivement par la forte progression de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'Auditorium, laquelle atteint 5,178 M€ en 2016, après 514 K€ environ en 2015. Cette évolution a permis de faciliter la désensibilisation de l'emprunt dit « Helvetix » affecté à ce budget en annexe, en contribuant notamment à l'autofinancement d'une part conséquente de l'indemnité de remboursement anticipée due par la Ville.

Après retraitement de cette dépense exceptionnelle, c'est-à-dire hors subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'Auditorium, les « autres charges » de gestion courante connaissent une diminution significative entre 2015 et 2016, de l'ordre de - 4,3% d'une année sur l'autre, traduction de la gestion rigoureuse de l'évolution de ce poste budgétaire par la Ville, comme cela est d'ailleurs le cas par ailleurs en matière de dépenses de personnel et de charges à caractère général (voir *supra*).

Toujours hors subvention d'équilibre au budget annexe de l'Auditorium, les principaux facteurs d'évolution du chapitre 65 entre 2015 et 2016 ont été les suivants :

- la diminution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de - 500 K€ par rapport à 2015 (7 732 125 € en 2016, après 8 232 125 € en 2015), cette évolution s'expliquant, pour l'essentiel, par la poursuite des efforts de gestion conduits par l'établissement, ainsi que par la mise en œuvre au cours de l'année 2016 des transferts de gestion de la résidence sociale Viardot, du centre socioculturel Fontaine d'Ouche et du centre social des Bourroches. Financièrement vertueux, ces changements de périmètre permettent également un maintien voire une amélioration de l'offre de service. C'est notamment le cas pour la résidence Viardot puisque la reprise de sa gestion par ADOMA a permis à l'opérateur d'en assurer la réhabilitation complète.

- la baisse de la subvention de fonctionnement versée à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées (EPCAPA), d'un niveau de 550 K€ en 2016, contre 757 K€ en 2015. Pour rappel, cette subvention d'équilibre, attribuée depuis 2012, avait initialement pour objectif, dans le cadre de la création de l'établissement public et compte tenu de la faiblesse des dotations départementales, de permettre la maîtrise de l'évolution des tarifs pratiqués. Cette subvention a donc vocation à disparaître progressivement, les dotations départementales devant faire l'objet d'un rattrapage pour ramener l'établissement dans la moyenne départementale ;

- la diminution de la subvention de fonctionnement attribuée à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon, fixée à 6,520 M€ en 2016 après 6,850 M€ soit un recul de - 330K€, en cohérence avec l'effort demandé par la municipalité à l'ensemble des associations, y compris culturelles (voir *infra*) ;

- le recul de la subvention attribuée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement des centres sociaux Le Tempo et des Grésilles, d'un montant de 933 K€ en 2016, contre 1,308 M€ en 2015. Cette diminution résulte à la fois de la reprise par la Ville de la gestion du centre social le Tempo à compter du 1er septembre 2016, d'où une participation versée à la CAF ne portant, pour ce centre social, que sur les trois premiers trimestres 2016. En outre, pour mémoire, pour ces deux centres sociaux, la Ville avait versé en 2015 à la CAF à la fois le solde de sa participation au titre de l'année 2014 (200K€) ainsi que sa subvention pour l'année 2015 complète (1,108 M€) : en d'autres termes, le montant versé en 2015 avait connu un niveau exceptionnellement élevé ;

- la poursuite, ralentie par rapport à 2015, de la diminution des subventions municipales aux associations et personnes de droit privé (nature comptable 6574) : après retraitement des subventions aux structures de quartier (en forte hausse de + 1,106 M€ du fait de la poursuite de mise en œuvre du schéma de développement desdites structures), les subventions municipales connaissent ainsi une diminution modérée de - 3,5% (soit - 405,6 K€) par rapport à 2015. Dans un contexte de forte diminution des dotations de l'Etat, et en cohérence avec les orientations municipales annoncées lors du débat d'orientation budgétaire 2016, cette évolution a ainsi constitué la traduction de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement menée par la municipalité, au travers d'un « effort partagé » entre les différents postes budgétaires : masse salariale, charges courantes et subventions. Il est également rappelé que les diminutions de subventions ont été appliquées de manière ciblée et individualisée, après instruction minutieuse de l'ensemble des demandes des associations, et en tenant compte des situations financières et des moyens de chacune d'entre elles.

A l'inverse, conformément au schéma de développement des structures de quartier approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015, les subventions aux structures de quartier ont, quant à elles, augmenté de + 1,106 M€ en 2016 par rapport à 2015. Cette augmentation s'est accompagnée, en parallèle, d'une diminution des prestations de service dues par la Ville (imputées au chapitre 011), ainsi que de la subvention au CCAS (voir *supra*).

▪ **Les charges financières (chapitre 66)** se sont élevées à 9,692 M€ en 2016, après 6,966 M€ en 2015, soit une augmentation de + 2,725 M€ par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique exclusivement par l'autofinancement, à hauteur de 3,481 M€, d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipé des deux emprunts SFIL-CAFFIL classés hors charte Gissler, dans le cadre de leur désensibilisation.

Après retraitement de cette dépense ponctuelle et exceptionnelle, les charges d'intérêt courantes ont connu en 2016 une baisse sensible par rapport à 2015 (- 755 K€), conséquence à la fois :

- du désendettement continu de la Ville de Dijon depuis 2008
- du niveau actuellement historiquement bas des taux d'intérêt.

▪ Enfin, **le chapitre "Charges exceptionnelles" (chapitre 67)** connaît une forte augmentation de +37,37% qui s'explique notamment par :

- le versement à Dijon Habitat de l'indemnité de résiliation anticipée du bail emphytéotique du Foyer Viardot à hauteur de 543K€.
- le remboursement d'une somme de 268K€ pour régulariser comptablement la remise gracieuse sollicitée par le régisseur titulaire de la régie des recettes des horodateurs et accordée par le Ministre des Finances, après avis favorables du Trésorier municipal et du Conseil Municipal par délibération du 27 juin 2016, le régisseur n'ayant fait l'objet d'aucune poursuite pénale.

En outre, le chapitre 67 inclut également les crédits consacrés aux annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs (115,9K€), ainsi que des régularisations comptables liées à la procédure de rattachement des crédits à l'exercice (106K€). En effet, à la fin de chaque exercice N, les produits rattachés à l'exercice ne sont pas connus précisément et font donc l'objet d'une estimation. Une fois le montant de ces produits rattachés précisément connu, et une fois ceux-ci effectivement encaissés par la Ville, une régularisation comptable doit être effectuée en N+1 au chapitre 67, conformément aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques.

Enfin, ce chapitre comprend également les versements des bourses municipales aux étudiants dijonnais (147,9 K€).

B - Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent, passant de 234,190 M€ en 2015 à 223,121 M€ en 2016, soit un recul de -4,73%.

Hors produits exceptionnels, elles sont néanmoins en augmentation de + 1,94%.

Elles se répartissent ainsi :

| Chapitre | Nature des recettes | 2013 (*) | 2014 (*) | 2015 (*) | 2016 (*) | Variation 2015-2016 |
|--|--|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 12,905 | 11,866 | 17,652 | 12,975 | -26,50% |
| 73 | Fiscalité locale | 148,174 | 150,200 | 148,008 | 155,158 | 4,83% |
| 74 | Dotations et participations | 54,913 | 53,045 | 46,072 | 43,180 | -6,28% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 6,770 | 6,729 | 1,533 | 1,320 | -13,89% |
| 77 | Produits exceptionnels | 13,227 | 9,073 | 19,731 | 4,506 | -77,16% |
| 013 - 76 | Produits divers | 0,384 | 0,389 | 1,194 | 5,982 | 401,01% |
| TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté) | | 236,373 | 231,302 | 234,190 | 223,121 | -4,73% |

(*) Recettes en millions d'euros (M€)

▪ La forte baisse entre 2015 et 2016 (-26,50%, soit -4,677 M€) des **produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** s'explique principalement par :

- la diminution des remboursements de la Communauté Urbaine au titre des dépenses supportées par la Ville de Dijon pour le compte du Grand Dijon qui représentaient 6,715 M€ en 2015 (dont + 2,069 M€ pour les charges de gestion liées à l'exercice des nouvelles compétences transférées, principalement la voirie et + 4,646 M€ pour la mise à disposition de personnel) contre 1,954 M€ en 2016, soit un recul de - 4,761 M€.

- une recette exceptionnelle perçue en 2015 liée au remboursement par l'Association Dijon Congrexpo des frais engagés par la Ville pour l'organisation de l'événement Florissimo 2015 (148,6K€).

En parallèle, une hausse de la fréquentation des services à la population et un changement d'imputation comptable pour les redevances d'occupation du domaine public communal (passage du chapitre 75 au chapitre 70) se traduisent par une augmentation des redevances perçues de + 84,5K€ par rapport à 2015.

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 73 "Fiscalité locale"**, les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante.

- Le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) atteint 109,610 M€, en évolution de + 6,508 M€ par rapport à 2015, sous l'effet de l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national (+ 0,9%), ainsi que de l'évolution physique des bases (+ 0,1%) et de l'évolution des taux d'imposition déterminée au niveau local (+ 5%). Il est à noter que les mesures correctives apportées par le gouvernement Valls aux dispositions engagées par le gouvernement Fillon, lesquelles visaient à supprimer la demi-part d'impôt pour les veufs et veuves, ont eu pour conséquence de minorer les évolutions physiques constatées en 2016, pour chaque taxe.

Par ailleurs, la Ville de Dijon a bénéficié de rôles complémentaires et supplémentaires à hauteur de 1,16M€ au cours de l'année 2016. Ces recettes concernent essentiellement des opérations de mise à jour des bases d'imposition;

- Les dotations versées par le Grand Dijon (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) se sont élevées à 30,476 M€, restant stables par rapport à 2015 ;

- Les droits de mutation progressent de + 276 K€ par rapport à 2015, ce qui semble confirmer la reprise du marché de l'immobilier débuté en 2014 (produit de 5,791 M€ perçu en 2016 contre 5,515 M€ en 2015);
 - Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) atteint 856 K€ (+29 K€ par rapport à 2015);
 - Les recettes de la taxe de séjour ont connu une évolution dynamique de + 10,78% en 2016 (soit 791 K€, après 714 K€ en 2015), traduction de la bonne fréquentation touristique et de l'offre d'hébergement croissante sur le territoire communal, le tout dans un contexte de classement des climats de Bourgogne et du centre historique de Dijon au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est rappelé que les recettes imputées au compte administratif 2016 correspondent à la taxe de séjour collectée en 2015 par les hébergeurs auprès des touristes, et sont donc représentatives de la fréquentation touristique 2015 ;
 - Les autres recettes significatives sont les suivantes : taxe sur l'électricité + 58 K€ (2,708 M€), recettes stables de stationnement de surface (3,134 M€), droits de terrasses et autres droits d'implantation temporaires +15,17% (1,254 M€).
- Parmi les écritures constatées **au chapitre 74 "Dotations et participations"**, les principales évolutions constatées par rapport à 2015 sont les suivantes :
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat atteint 25,993 M€ et diminue de - 4,471M€ par rapport à 2015 dans le cadre de la troisième année de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques (dont - 4,430 M€ au titre de la dotation forfaitaire, - 41 K€ au titre de la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité urbaine restant, quant à elle, stable par rapport à 2015) ;
 - Les compensations d'exonérations fiscales (dites « compensations fiscales ») versées par l'Etat connaissent en 2016 une nouvelle diminution, de l'ordre de - 483 K€ par rapport à 2015, pour deux raisons principales :
 - d'une part, certaines de ces compensations fiscales (dotation unique spécifique et compensations d'exonérations de taxes foncières) sont intégrées depuis plusieurs années dans les variables d'ajustement, à la baisse, de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ;
 - d'autre part, la compensation pour exonérations de taxe d'habitation, pourtant non incluse dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée, a fortement diminué en 2016 en raison de la contraction de son assiette en année N-1. Cette évolution s'explique par l'entrée en imposition en 2015 de personnes modestes auparavant exonérées, conséquence de mesures fiscales prises par le Gouvernement Fillon à la fin des années 2000, dont la suppression de la demi-part dite des veufs et veuves. Ainsi, bien que l'État ait finalement décidé, fin 2015, de dégrever/rembourser totalement les contribuables concernés¹, ceux-ci n'ont pas été considérés comme exonérés en 2015 par l'administration fiscale, et n'ont donc pas été pris en compte dans l'assiette de la compensation fiscale versée à la Ville en 2016, d'où cette diminution significative.
 - La dotation globale de décentralisation (DGD) pour les Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS) est en augmentation en 2016 de + 349 K€, qui s'explique par le versement du solde de la dotation 2015 sur 2016, auquel s'ajoute la totalité de celle de l'année 2016.
 - En 2016, les subventions et les aides de l'Etat ont progressé de + 258 K€ par rapport à 2015 en raison d'une régularisation 2014 et 2015 portant sur les emplois avenir au titre de 2014 et 2015 et des versements ponctuels de subventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, de Agence Régionale de Santé au titre du contrat local de santé.
 - Les diverses participations accordées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la Ville se sont élevées à 9,753 M€, en augmentation de 1,372 M€ par rapport à 2015 : cette augmentation se justifiant essentiellement par des raisons conjoncturelles et « techniques » avec l'encaissement en différé sur 2016 de la prestation service ordinaire de 2015. Par ailleurs, on peut observer une diminution progressive de l'engagement de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

1 Lesquels avaient, pour la plupart, déjà reçu leurs avis d'imposition 2015.

- La diminution de - 41K€ du soutien apporté par la Région Bourgogne Franche-Comté aux actions de la Ville s'explique par le désengagement de celle-ci en 2016 dans les projets du contrat de Ville.

▪ La baisse du **chapitre 75 "autres produits de gestion courante"** (- 13,89%) s'explique principalement par la comptabilisation sur 2015, à hauteur de 241 344,23 €, de l'excédent de fonctionnement du budget annexe ZAC Clemenceau-Boudronnée qui a été clôturé le 31 décembre 2015.

▪ La forte hausse du **chapitre 76 " produits financiers "+ 4,788 M€)** s'explique principalement :

- d'une part, par l'aide du fonds de soutien lors de la sortie en 2016 de deux emprunts sensibles à hauteur de 3,482 M€ ;

- d'autre part, par le versement en 2016 de dividendes à la suite de la cession des actions de l'ex- SEMAAD appartenant à la Ville, pour un montant de 2,181 M€.

Pour rappel, en 2015, la Ville avait perçu sur ce chapitre le remboursement des intérêts de la dette affectée à l'ex-budget annexe du Stationnement (647 K€) par le Grand Dijon, qui exerce depuis fin 2014 la compétence « parcs et aires de stationnement », ainsi que les intérêts issus du placement d'une partie des fonds de la première réduction de la dotation du Crédit Municipal (214 K€).

▪ Enfin, la baisse du **chapitre 77 "Produits exceptionnels"**, lequel passe de 19,731 M€ en 2015 à 4,506 M€ en 2016, s'explique principalement par la remontée en 2015, d'une partie des fonds placés issus de la première réduction de la dotation du Crédit Municipal (15 M€).

Les produits exceptionnels (remboursements de sinistres par les assureurs, contentieux, admissions en non-valeur, etc.) s'élèvent à 0,966 K€ en 2016 contre 0,468 K€ en 2015.

Enfin, les produits de cessions s'affichent, quant à eux, à hauteur de 3,540 M€ après 3,827 M€ en 2015, les cessions réalisées correspondant à :

- la cession des actions de la SEMAAD par la Ville pour un montant de 2,852 M€ ;

- la vente de la résidence Viardot à ADOMA, ce qui a permis à l'opérateur d'en assurer la réhabilitation complète pour un montant de 500 K€ ;

- la cession du bâtiment 42, rue de la Charmette dans le cadre d'une action foncière à visée Habitat pour 88,6 K€ ;

- enfin, diverses entes de véhicules et matériels pour un montant de 99,5 K€.

C - Dépenses réelles d'investissement

▪ Hors reprise des excédents des exercices antérieurs, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **31,006 M€** en 2016, contre 52,266 M€ en 2015.

A noter que, en 2015, le budget principal avait comptabilisé les excédents d'investissement et les opérations de régularisation du budget stationnement suite à son transfert au Grand Dijon (1,705 M€).

En ce qui concerne les seules dépenses d'équipement , celles-ci ont connu une forte baisse de - 50,91 % entre 2015 et 2016 qui s'explique essentiellement par, d'une part, la réalisation en 2015 d'une dépense exceptionnelle de 10,858 M€ correspondant à l'acquisition du site du 11, rue de l'Hôpital, frais de notaire inclus (dans un objectif de gestion rationalisée du patrimoine municipal) et, d'autre part, en 2016, par la non réalisation et/ou le démarrage tardif de certaines opérations comme par exemple, les diagnostics amiantes et plomb supplémentaires qui ont immobilisé le chantier de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts et retardé, de ce fait, le commencement des travaux (- 4,7 M€ par rapport aux crédits votés au Budget 2016).

Le détail par chapitre des dépenses réelles d'investissement est récapitulé dans le tableau ci-après.

| Chapitres | Dépenses d'investissement | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2015/2016 |
|-----------|-------------------------------------|------|------|-------|--------------|---------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | - | - | 2,079 | 0,090 | -95,67% |

| | | | | | | |
|--------------|--|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 13 | Remboursement des subventions d'investissement | - | 0,268 | 0,017 | 0,026 | 52,94% |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 7,226 | 7,674 | 7,983 | 10,657 | 33,53% |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2,289 | 1,908 | 1,925 | 1,689 | -12,26% |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 5,835 | 5,677 | 5,855 | 2,337 | -60,09% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 9,550 | 11,212 | 20,790 | 3,129 | - 84,95% |
| 23 | Travaux en cours | 24,913 | 17,367 | 12,503 | 13,008 | 20,16% |
| 26 | Participations rattachées | 0,063 | - | 0,063 | 0,063 | NC |
| 27 | Autres immobilisations financières | 2,003 | 17,006 | 0,020 | 0 | NC |
| 4581 | Opérations sous mandat (dépenses) | - | - | 1,031 | 0,007 | NC |
| TOTAL | | 51,879 | 61,112 | 52,266 | 31,006 | -40,68% |

Dépenses en millions d'euros (M€)

NC = Non calculable

▪ **Les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204) s'établissent à 20,163 M€** au compte administratif 2016, après 41,073 M€ en 2015 (soit – 50,91%), avec les principales opérations suivantes :

- Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville **5,659 M€**

→ L'effort d'investissement municipal en matière culturelle a notamment intégré les opérations suivantes :

| | |
|--|----------|
| * La seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts | 3,827 M€ |
| * Acquisition sur la SEMAAD du bâtiment de la Halle 038 (Ateliers d'artistes) | 0,990 M€ |
| * Travaux d'aménagement divers dans la Bibliothèque centrale des Godrans et celle de Mansart | 0,290 M€ |
| * Rénovation-extension de la Vapeur - subvention d'investissement | 0,157 M€ |
| * Rénovation sur l'Hôtel Grandmont | 0,152 M€ |
| * Acquisitions et restaurations d'œuvres pour différents établissements culturels | 0,115 M€ |
| * Travaux divers au Théâtre de Fontaine d'Ouche, Théâtre des Grésilles et des Feuillants | 0,092 M€ |
| * Travaux d'aménagement de la Minoterie et de son parvis | 0,036 M€ |

- Rénovation urbaine des quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles **2,091 M€**

| | |
|--|----------|
| * dont Fontaine d'Ouche | 1,920 M€ |
| - dont subventions d'équipement (chapitre 204) : aménagement et acquisition quai des Carrières Blanches, aménagement de la place. | 1,618 M€ |
| - dont la fin des travaux directs et l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (chapitres 20, 21 et 23) sur le centre commercial (la Source et le Théâtre) | 0,302 M€ |
| * dont Grésilles. (acquisitions de commerces existants) | 0,171 M€ |

| | |
|---|-----------------|
| - Rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires) | 2,043 M€ |
| → Malgré un contexte budgétaire contraint par la diminution des dotations d'État, la Ville a maintenu son effort sur le patrimoine scolaire dont les opérations les plus significatives ont été les suivantes : | |
| * Travaux dans différents groupes scolaires (notamment les groupes scolaires Colombière, Mansart, Voltaire, Anjou, J. Baker, Flammarion, Champollion, Varennes ainsi que la finalisation de l'extension-rénovation du groupe scolaire Montmuzard) | 0,922 M€ |
| * Rénovation de l'unité centrale de production alimentaire (UCPA) et investissements divers dans les restaurants scolaires (dont la fin des travaux du restaurant scolaire du groupe scolaire Colombière) | 0,874 M€ |
| * Câblage numérique des écoles + renouvellement de postes informatiques | 0,143 M€ |
| * Espaces verts et réfection des cours des groupes scolaires | 0,070 M€ |
| * Mise en place de visiophones et de contrôle d'accès | 0,034 M€ |
| | |
| - Aménagements, amélioration et/ou mise en valeur du patrimoine | 1,111 M€ |
| → Les principales opérations individualisables en matière d'aménagement ont été les suivantes : | |
| * Aménagement du parking devant le stade Bourillot | 0,179 M€ |
| * Restauration et réfection de divers murets, grilles, portes et façades du centre historique | 0,150 M€ |
| * Rénovation du Centre de Rencontres Internationales et de Séjour (accessibilité) | 0,143 M€ |
| * Parc Darcy - reprise des balustres et des grilles | 0,141 M€ |
| * Reprise des gradins et pose d'un sanitaire Parc Clémenceau | 0,137 M€ |
| * Mise en valeur de la Cathédrale Sainte-Bénigne et des frontons du Palais des Ducs | 0,101 M€ |
| * Réfection Parc Drapeau et Place Wilson | 0,082 M€ |
| * Rénovation des Halles (pose de radiants) | 0,049 M€ |
| * Réfection de l'hémicycle de la Place de la Libération | 0,041 M€ |
| * Rénovation du mur Est du Jardin de l'Arquebuse | 0,039 M€ |
| * Attribution de subventions dans la cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) aux commerçants pour la redynamisation du centre-ville | 0,026 M€ |
| * Fin de l'aménagement en jardins familiaux et partagés des Coteaux des Valendons | 0,023 M€ |
| | |
| - Maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et raccordement au Réseau de chauffage urbain) | 1,633 M€ |
| * Travaux de ventilation et de chauffage + divers travaux au Conservatoire à Rayonnement Régional | 0,307 M€ |
| * Rénovation du système de chauffage et de ventilation du gymnase des Bourroches | 0,305 M€ |
| * Travaux hydrauliques et récupération des calories piscine des Grésilles | 0,173 M€ |
| * Travaux d'amélioration de la performance énergétique de bâtiments municipaux | 0,542 M€ |
| * Rénovation thermique, de la ventilation de groupes scolaires et raccordement au réseau de chauffage urbain de bâtiments municipaux | 0,247 M€ |
| * Audits énergétiques et de faisabilité sur différents sites municipaux (Conservatoire à Rayonnement Régional, serres municipales, etc.) | 0,059 M€ |
| | |
| - Travaux d'investissement divers sur les équipements sportifs (essentiellement du gros entretien- renouvellement) | 1,194 M€ |
| * Réfection de divers équipements sportifs (Boulodrome, vestiaires stade Paul Doumer, piscine de la Fontaine d'Ouche, portes sur différentes salles, changement d'éclairage) | 0,384 M€ |
| * Remplacement du gazon synthétique au stade des Poussots | 0,269 M€ |
| * Rénovation des vestiaires du gymnase Boisselot | 0,150 M€ |
| * Rénovation des vestiaires du stade Bourillot | 0,139 M€ |
| * Remplacement de l'éclairage du gymnase Epirey et du COSEC de la Fontaine d'Ouche + faux plafond du gymnase Epirey | 0,116 M€ |
| * Travaux de remise en état des cours de tennis du Lac Kir | 0,075 M€ |
| * Travaux d'étanchéité de toiture + sonorisation du Palais des Sports | 0,061 M€ |

| | |
|--|-----------------|
| - Equipements sociaux | 0,726 M€ |
| * Travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la crèche Voltaire | 0,161 M€ |
| * Travaux divers dans les crèches et haltes garderies (Halte-garderie Darius Milhaud, crèche Junot, création du Relais d'Assistantes Maternelles Mansart) et acquisition de matériel et mobilier | 0,194 M€ |
| * Transformation de locaux au groupe scolaire Flammarion | 0,213 M€ |
| * Aménagement d'un centre social Baudelaire | 0,088 M€ |
| * Divers travaux sur des bâtiments de loisirs | 0,070 M€ |

- Investissements en matière de tranquillité publique et sécurité **0,141 M€**
(dont vidéoprotection et achats de tasers, renouvellement poteaux incendie)

- Investissements annuels des budgets participatifs **0,292 M€**

▪ **Les dépenses du chapitre 10** (89,782K€ en 2016) représentent exclusivement des régularisations budgétaires consécutives à des dégrèvements/restitutions de taxe locale d'équipement (TLE) aux contribuables concernés.

▪ Enfin, **l'amortissement du capital de la dette** (chapitre 16) représente, quant à lui, 10,657 M€, contre 7,983 M€ en 2015.

Cette augmentation de 33% est essentiellement due au remboursement anticipé du prêt Caisse des Dépôts et Consignations référencé 200501 dans les annexes de dette, et dont les conditions de taux et de marge (index livret A + 1,15%) n'apparaissaient plus compétitives dans le contexte de marché actuel.

Après retraitement de cette opération financière exceptionnelle, l'amortissement du capital de la dette ressort à un niveau proche de celui de 2015.

D - Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement totalisent 11,087 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés.

| Chapitres | Recettes d'investissement | 2013 (*) | 2014 (*) | 2015 (*) | 2016 (*) | Variation 2015-2016 |
|--------------|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 6,376 | 37,886 | 4,783 | 5,974 | 24,90% |
| 13 | Subventions d'investissement | 8,055 | 7,318 | 2,739 | 4,019 | 46,73% |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 0,548 | 0,006 | 0,156 | 0,730 | 367,95% |
| 20 | Immobilisations | - | - | 0,025 | 0,000 | NC |
| 21 | Immobilisations corporelles | - | 0,000 | 0,061 | 0,000 | NC |
| 23 | Travaux en cours | 0,066 | 0,268 | 1,113 | 0,298 | NS |
| 27 | Autres immobilisations financières | 0,022 | 0,042 | 2,612 | 0,059 | NS |
| 4582 | Opérations sous mandat | - | - | 1,031 | 0,007 | NC |
| TOTAL | | 15,067 | 45,520 | 12,520 | 11,087 | - 11,45% |

Recettes en millions d'euros.

NS = Non significatif - NC = Non calculable

La diminution des recettes d'investissement en 2016, à hauteur de -11,45% par rapport à 2015, s'explique principalement par un facteur conjoncturel, à savoir le remboursement exceptionnel au chapitre 27, en 2015, des avances versées annuellement par le budget principal au budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée, lors de sa clôture de celui-ci (à hauteur de 2,612 M€).

Dans le détail, les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2016 se décomposent de la manière suivante :

▪ **Concernant les taxes d'urbanisme** (imputées au chapitre 10), et suite à la transformation en Communauté Urbaine du Grand Dijon au 1er janvier 2015, il est rappelé que ce dernier perçoit désormais les recettes de taxe d'aménagement au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1er janvier 2015 inclus.

En revanche, la Ville de Dijon a continué à percevoir, en 2016, les reliquats de la taxe d'aménagement, de taxe locale d'équipement (TLE) et de versement pour dépassement de plafond légal de densité (PLD) au titre des autorisations d'urbanisme antérieures au 1er janvier 2015.

Dans ce contexte, les recettes cumulées perçues par la Ville de Dijon au cours de l'exercice 2016 se sont élevées à **1,131 M€** réparties comme suit :

* reliquats de versement pour dépassement du Plafond légal de densité (PLD) : 0,157 M€

* reliquats de taxe locale d'équipement (TLE) : 0,040 M€

* taxe d'aménagement : 0,934 M€

▪ **Les cofinancements perçus par la Ville (subventions d'investissement reçues imputées au chapitre 13)**, connaissent une hausse significative en 2016 (+ 1,280 M€) dans un contexte de démarrage des travaux de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, principal projet de la mandature bénéficiant de cofinancements importants, ainsi que de perception des soldes des participations à la rénovation des équipements de la Fontaine d'Ouche dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain ANRU.

Les principales recettes de ce chapitre sont détaillées, ci-après :

| | |
|---|-----------------|
| * Cofinancements reçus de la part de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne Franche- Comté, du Grand Dijon et mécénats perçus au titre de la tranche 2 de la rénovation du Musée des Beaux-Arts | 2,885 M€ |
| * Cofinancements dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain ANRU concernant l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement et la rénovation d'une plateforme de Services Publics, de la bibliothèque et du théâtre de la Fontaine d'Ouche | 0,231 M€ |
| * Réhabilitation des bâtiments des Tanneurs et de la Halle 38 - subventions du Grand Dijon | 0,251 M€ |
| * Financement du Département de la Côte d'Or pour la rénovation du groupe scolaire Montchapet et du restaurant scolaire du groupe scolaire Colombière | 0,135 M€ |
| * Cofinancement pour les acquisitions d'œuvres des musées de la Ville au titre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisitions des Musées de la Région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles) | 0,114 M€ |
| * Financement de la Caisse d'Allocations familiales pour principalement l'extension de la halte-garderie Darius Milhaud et du multi-accueil Voltaire | 0,119 M€ |
| * Participation de l'État au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour l'achat de matériel de vidéoprotection | 0,100 M€ |
| * Participation de la Banque de France à la création d'une rampe Place de la Banque de France | 0,078 M€ |
| * Subventions au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour l'attractivité du centre-ville | 0,051 M€ |

▪ **Les recettes du chapitre 23 (298,25 K€ en 2016)** concernent essentiellement les restitutions par le prestataire Dalkia des sommes versées forfaitairement par la Ville pour les travaux de rénovation thermique non réalisés, ainsi que le solde de l'intéressement du compte de « crédits énergie » conformément à la procédure du solde du marché des installations thermiques.

▪ **Les produits des autres immobilisations financières (chapitre 27) intègrent :**

- d'une part, un versement de 45 K€ par Congrexpo correspondant à la récupération, par transfert de droit à déduction au délégataire, de la taxe sur la valeur ajoutée supportée par la Ville dans le cadre des travaux menés en 2015 au Parc des Expositions et des Congrès ;
- d'autre part, les reliquats des créances des particuliers à hauteur de 14K€ pour des réfections de trottoirs effectuées avant la transformation du Grand Dijon en Communauté Urbaine.

▪ **Enfin, au chapitre 16**, un emprunt à taux zéro a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les travaux de la Halle 38 à hauteur de 730 K€.

La municipalité a, en effet, souhaité se saisir de l'opportunité de cette offre particulièrement attractive mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations, sans pour autant remettre en cause son objectif de désendettement volontariste.

Ainsi, et hormis cet emprunt nouveau de 730 K€, **l'ensemble des investissements de l'exercice ont été intégralement autofinancés par la Ville** (via l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, après amortissement du capital de la dette et via les ressources propres de la section d'investissement).

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Du fait de la décision de clôturer le budget annexe de l'Auditorium au 31 décembre 2016, prise par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2016, le compte administratif 2016 sera donc le dernier pour ce budget annexe.

Ce dernier exercice a essentiellement été marqué par la désensibilisation de l'emprunt dit Helvetix souscrit par la Ville de Dijon auprès du Crédit Foncier de France et de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté (précédemment référencé 200709-200804 dans les annexes de la Ville).

La réalisation de cette opération a donné en 2016 une ampleur inhabituelle à ce budget annexe (dépenses réelles totales de 19,555 M€ en 2016, contre 1 à 2 M€ en moyenne les années précédentes), et a nécessité une subvention d'équilibre de 5,178 K€ du budget principal, laquelle a contribué à l'autofinancement d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipé dudit emprunt.

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

| Opérations de l'exercice | Fonctionnement | Investissement | Total |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Dépenses réelles | 18 426 854,57 € | 1 128 898,30 € | 19 555 752,87 € |
| Dépenses d'ordre | 10 036 299,55 € | 21 994 188,64 € | 32 030 488,19 € |
| Total dépenses | 28 463 154,12 € | 23 123 086,94 € | 51 586 241,06 € |
| Recettes réelles | 18 879 471,05 € | 838 822,12 € | 19 718 293,17 € |
| Recettes d'ordre | 9 583 683,07 € | 22 446 805,12 € | 32 030 488,19 € |
| Total recettes | 28 463 154,12 € | 23 285 627,64 € | 51 748 781,36 € |
| Résultat de l'exercice | 0,00 € | 162 540,30 € | 162 540,30 € |

| Affectation des résultats de l'exercice antérieur | Fonctionnement | Investissement | Total |
|---|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Excédent de fonctionnement affecté | 0,00 € | - | 0,00 € |
| Déficit ou excédent d'investissement | 0,00 € | - 838 822,12 € | - 838 822,12 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | 0,00 € | - 832 822,12 € | - 838 822,12 € |

| | | | |
|-------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice | 0,00 € | - 676 281,82 € | - 676 281,82 € |
|-------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|

▪ Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'Auditorium, à hauteur de 18,427 M€ au compte administratif 2016 (après 411 K€ en 2015) comprennent essentiellement :

- l'autofinancement d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt Helvetix (à hauteur de 17,9 M€) dans le cadre des opérations de désensibilisation de la dette conduites en 2016 ;
- les charges de maintenance de l'Auditorium (164 K€) ;
- la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties (171 K€).

▪ Les recettes réelles de fonctionnement, d'un niveau total de 18,879 M€, intègrent quant à elles :

- l'aide attribuée à la Ville, au titre de la désensibilisation de l'emprunt Helvetix, par le fonds de soutien mis en place par l'Etat, pour un total de 13,3 M€ ;
- le loyer versé par la régie de l'Opéra de Dijon pour l'utilisation de l'équipement (370 K€ hors taxes) ;

- la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 5,178 K€, contre 514 K€ en 2015.
- Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 1,129 M€ en 2016, après 522 K€ en 2015. Elles se décomposent de la manière suivante :
 - l'amortissement du capital de la dette s'est élevé à 711 K€ en 2016, après 252 K€ en 2015, dans un contexte de désensibilisation de l'emprunt Helvetix ;
 - le remplacement des tours auto-réfrigérantes et la mise en conformité des ascenseurs pour 108 K€ ;
 - enfin, sur les conseils et à la demande du comptable public, 307,863 K€ (chapitre 10) ont servi à procéder à une régularisation technique sur les comptes d'excédents de fonctionnement capitalisés, et ainsi solder le compte non budgétaire 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés », qui avait été créé en 1997 pour permettre une transition entre la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 et les instructions budgétaires et comptables précédentes (le crédit du compte 1069 permettait alors d'éviter que la mise en place de la procédure de rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice).
- Les recettes d'investissement, à hauteur de 839 K€, se composent exclusivement de l'excédent de fonctionnement 2015 capitalisé en 2016.
- Enfin, les différents mouvements d'ordre effectués au cours de l'exercice ont été essentiellement consacrés à la clôture définitive du budget annexe de l'Auditorium au 31 décembre 2016 dont les écritures seront reprises au budget supplémentaire 2017 de la Ville.

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité du budget annexe de l'Auditorium, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2 - arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés ;
- 3 - approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;
- 4 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 12